

Rapport de jury

Recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Maria GOËAU

Vice-présidente : Madame Magali SUERINCK

SESSION 2015

Epreuve écrite d'admissibilité : le vendredi 17 avril 2015

Epreuve orale d'admission : le mardi 16 juin 2015

Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
117	88	24	8	7

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code

b) Déroulement des épreuves :

L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8 (durée : 3 heures ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 (durée : trente minutes ; coefficient 2).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	104
Hommes	13

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	85
Hommes	3

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Question sur la profession	29	16 (dont 6 candidats éliminés : note < 8)	72	12.57

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 14.25

Répartition hommes / femmes :

Femmes	23
Hommes	1

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	2 (candidats éliminés)	22	15.37

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 17.5

Répartition hommes / femmes :

Femmes	8
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 14.83

Répartition hommes / femmes :

Femmes	7
Hommes	0

III) LES EPREUVES :

a) L'organisation matérielle :

- Accueil : excellent tant pour le jury que pour les candidats
- Planning de passage : facile à tenir. Très bien organisé
- Locaux agréables
- Les commissions : Bien équilibrées permettant un regard croisé (un chef d'établissement, un médecin, deux infirmières)

b) Recommandations aux candidats :

1. EPREUVES ECRITES

- Soigner la présentation : écriture, orthographe
- Acquérir une meilleure connaissance des missions de l'infirmier à l'EN. Beaucoup de candidats viennent à l'écrit avec l'acquis de leur expérience sans autre préparation.

2. EPREUVES ORALES

POINTS FORTS :

- Bonne connaissance des prises en charge des élèves en individuel, des protocoles.

POINTS A DEVELOPPER :

- Présenter un curriculum plus ouvert sur la mise en relation avec les attendus de la mission infirmier EN
- Inciter les candidats à prendre connaissances des directives ministérielles sur le site national
- Approfondir les connaissances dans le domaine de la promotion de la santé : besoins repérés, dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement ou d'école, en particulier pour les élèves des établissements de certaines zones rurales, des territoires de l'éducation prioritaire...une meilleure prise en compte de la santé globale est à rechercher.
- Manifester un esprit d'ouverture à un nécessaire partenariat ou l'impulser si besoin
- Montrer un esprit d'analyse et une position réflexive par rapport à des mises en situation proposées par le jury : ce qui est apprécié n'est pas tant la solution parfaite que la capacité à réagir de façon constructive en associant si besoin les personnes ressources.

Madame GOËAU, secrétaire générale adjointe

Madame SUERINCK, infirmière conseillère technique